



Point 4 à l'ordre du jour :

Budget

Rapport de la Commission des finances

Rapport de la Commission financière concernant le budget 2018

1. Introduction

La Commission des finances (CoFin) a pris connaissance du budget 2018 proposé par le Conseil Synodal (CS) et a apprécié les efforts d'économie qui apparaissent au cours de la lecture du document.

La CoFin n'a pas reçu la planification financière actualisée, mais constate que le déficit d'exploitation budgété cette année (CHF 450'700) est inférieur à celui qui avait été prévu dans la planification financière (CHF 477'460) soumise au Synode en 2015. Ce déficit, bien qu'important, est donc cohérent avec les prévisions présentées par le CS.

2. La commission

La commission des finances (CoFin), composée de Mmes Ariane Baehni (P), Claude Neyroud Busslinger (L) et de MM Denis Candaux (L), Laurent Lasserre (P) et Olivier Leuenberger (L) s'est réunie trois fois dont une fois avec le Conseil Synodal. La CoFin remercie le CS et en particulier les trésoriers, la responsable de l'OCF et le comptable pour leur travail ; elle a ainsi reçu des réponses à toutes les questions posées.

3. Commentaires

3.1 Budget

Comme indiqué en introduction, le budget 2018 est en ligne avec les prévisions. La CoFin est également reconnaissante que le CS ait directement donné les instructions nécessaires pour établir un budget qui entre effectivement dans ce qui peut être considéré comme admissible, vu la situation financière de notre Eglise.

La CoFin constate aussi que la baisse de la subvention de l'Etat est à nouveau importante, mais là aussi en ligne avec les prévisions.

La Cofin aimerait remercier la nouvelle trésorière pour les commentaires de ce budget. Ils sont particulièrement pertinents et nous tenions à le souligner.

3.2 Présentation

La CoFin a demandé que la forme de présentation utilisée en dernière page des comptes figure dans le document de ce budget.

Elle a remercié le CS de l'avoir intégrée dans la version finale.

3.3 Résultat des traitements et charges sociales

La CoFin remercie le CS d'avoir placé en page 13 un tableau comparatif des dotations telle que votées en 2010 pour 2018 et l'état prévu à fin 2017.

3.4 Contributions des régions et offrandes générales

La CoFin a pris connaissance du tableau des contributions des régions. Elle est reconnaissante que les écarts 2018-2017 soient tous inférieurs à CHF 10'000 et espère que les régions qui seront les plus sollicitées pourront effectivement faire face aux augmentations.

Cinq offrandes générales sont prévues pour 2018. C'est donc le nombre le plus faible depuis plus de 10 ans.

3.5 Offices et services

3.5.1 Office information et communication

Les pages relatives à l'Office information et communication ont suscité la plus grande attention de la CoFin. En effet, si les efforts de visibilité de notre EERV sont louables, la CoFin se demande si ceux-ci sont toujours pertinents. Les sites web de l'EERV (au nombre de 120-130) représentent une charge de 24'000 ; des vidéos sont également prévues.

L'EERV est partie prenante de la CER et de son office MédiasPro et CER Médias Réformés Sàrl. Ces deux entités développent au niveau romand une visibilité protestante.

La CoFin demande au CS de veiller à ce que des synergies – vu également la proximité géographique de ces entités – soient développées et que les ressources soient utilisées dans les meilleures conditions possibles.

La CoFin propose donc d'amender le budget de cet office en diminuant le montant global des charges budgétées de CHF 70'000, en les ramenant à CHF 1'854'800. Elle laisse la responsabilité au CS de définir les priorités en matière de communication et information.

3.5.2 Office Eglise et société

La CoFin demande que sous la rubrique Arzillier, on fasse apparaître en charges le prix théorique de la location, et dans immeubles ce même montant en produit, ces locaux étant mis à disposition pour le dialogue inter religieux.

3.5.3 Service Santé et solidarité

la CoFin suggère au CS d'attendre la session synodale de mars 2018 pour envisager une éventuelle pérennisation de la subvention OpreRom. Une collaboration avec la FEDEC-VD devrait être envisagée.

3.5.4 Service Vie communautaire et culturelle

Pour le projet phare du Service Vie communautaire et culturelle, là aussi la CoFin se demande si une collaboration avec l'office protestant d'édition chrétienne (un office de la CER) ne devrait pas être envisagée, afin que de tels développements soient bénéfiques pas seulement au niveau vaudois, mais romand.

3.6 Missions communes

3.6.1 ASPUR_ESU

La CoFin a demandé quelques explications supplémentaires concernant les rémunérations des équipiers. Ceux-ci sont payés 180.- par intervention (en moyenne 3 heures) et reçoivent une indemnité kilométrique. En harmonisation avec l'Eglise catholique romaine, l'EERV propose de payer le service de piquet 10.- par nuit (2 périodes).

La CoFin s'est interrogée sur une égalité de traitement par rapport à d'autres ministères similaires (par exemple : les aumôniers militaires). La question d'une harmonisation se pose puisqu'actuellement l'Eglise récupère leur assurance perte de gain.

La CoFin encourage le synode à être attentif à ces questions lors du débat sur les dotations. Le temps pris sur les loisirs que les ministres peuvent mettre à disposition pour des activités en plus de leur cahier des charges n'étant pas infini, plusieurs questions mériteront d'être soulevées.

3.7 Organismes

3.7.1 CER

La CoFin s'est intéressée au fonctionnement de la CER et à ses mécanismes de contrôle interne. La CER a le statut d'association et a ses finances révisées par un organe de révision agréé. Toutefois, sans mettre en cause, ni la gestion ni la comptabilité de cette association, la CoFin pense qu'il serait souhaitable que les processus usuels de contrôle de gestion et des finances tels que nous les connaissons dans les églises parties prenantes à la CER soient également mis en place. Elle propose donc au Synode une décision pour que le CS demande à la CER une modification des statuts afin que celle-ci se dote d'une commission de gestion et des finances.

3.7.2 FEPS

La CoFin s'est étonnée de voir qu'à nouveau le budget de la FEPS est en augmentation. Après analyse, elle comprend que l'augmentation ne concerne pas la subvention de l'EERV à la FEPS, mais est liée aux frais de notre délégation pour une assemblée générale supplémentaire

4. Entrée en matière

La CoFin recommande au Synode d'entrer en matière sur le budget 2018 de l'EERV.

5. Décisions

La CoFin propose au Synode les décisions suivantes :

- Décision 1 : la Cofin se rallie à la proposition du CS
- Décision 2 : la Cofin se rallie à la proposition du CS
- Décision 3 : la Cofin propose la décision suivante :
« **Le Synode adopte le budget 2018 de l'Eglise évangélique réformée de canton de Vaud amendé comme suit :**
 - **Page 26 – Total des charges par nature CHF 1'854'800 (au lieu de CHF 1'925'800 – diminution de CHF 70'000)**
- Décision 4 : la Cofin se rallie à la proposition du CS
- Décision 5 : La CoFin propose la décision suivante :
Le synode demande au Conseil Synodal en tant que représentant de l'EERV à la CER de proposer un changement des statuts de la CER afin que celle-ci se dote d'une commission de gestion et des finances.

Premier, le 4 octobre 2017



Denis Candaux, Président